



2019/011

PROCES VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEL SUR SEILLE

SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Le Conseil Municipal a été convoqué le 6 juin 2019 pour la séance du 17 juin 2019 à 20h00 en séance ordinaire, par Alain CHANE, le Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 8-2019. Renoncement au bénéfice de la convention financement PLUS
- 9-2019 Décisions modificatives
- Divers

Mr le Maire demande à l'Assemblée délibérante l'autorisation d'ajouter une délibération non inscrite à l'ordre du jour portant sur un complément d'information sur l'acquisition de parcelles.

Le Conseil Municipal accepte cet ajout et délibère selon l'ordre du jour.

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le dix sept juin à vingt heure les membres du conseil municipal de la commune de Moncel sur Seille se sont réunis sur la convocation du Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Alain CHANÉ, Yves BERNARDI, Christine DUMAY, Ernest BOUR, Delphine GRECO, Aldo IANNI, Jean-Marc LESCURE, Nicolas PERRIN, Gérard ROIBIER.

Absente excusée: Madame Mireille PICARDAT donne procuration à Monsieur Alain CHANE

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu du conseil municipal du 1er avril 2019 fait l'objet d'observations. Aucune observation n'étant émise, le procès verbal est adopté.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du conseil municipal ; Monsieur Ernest BOUR ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés

7-Finances locales

8-2019. Renoncement au bénéfice de la convention financement PLUS

séance du 17 juin 2019



2019/012

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que lors du lancement du projet de réhabilitation des logements en 2013, l'ancienne municipalité avait décidé de conclure une convention avec l'État pour leur financement. (convention PLUS : prêt locatif à usage social)
Au vu des contraintes et inconvénients de cette convention, il a été décidé en 2015 de ne pas signer cette convention et de renoncer au bénéfice du financement PLUS.
A ce jour il y a lieu de régulariser par une délibération du conseil municipal.

Après exposé, le conseil municipal à l'unanimité,
Renonce au bénéfice de la convention financement PLUS.
Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

7.1 Décisions budgétaire

9-2019 Décisions modificatives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération du Conseil Municipal du 1er avril 2019 portant vote du budget primitif de la commune,
Considérant la nécessité de procéder à des ajustements au budget de la commune de l'exercice 2019 suite à une erreur d'imputation.
Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante:

- chapitre 024 Art 024 (produits des cessions immobilisations) : + 19 216.00€
- chapitre 001 Art 001 (excédent investissement reporté) : - 19 216.00€

Il y a lieu également de modifier le résultat de fonctionnement (002) pour la somme de 0.03 centimes et de noter 131 297.69 euros au lieu de 131 297.72euros.
Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

- chapitre 002, art 002 : - 0.03 €
- chapitre 70, art 70323 : + 0.03€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
Adopte les décisions modificatives.

3.1 Acquisition

10-2019 complément d'information sur l'acquisition de parcelles

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance la décision d'acquérir les parcelles AC 98, AC 99 et AC 100 situées au lieu dit "La Croix" a été validée par la délibération 01 2019.

Or lors du chiffrage du coût de ces parcelles, l'estimation de la maisonnette d'un montant de 700.00 euros située sur le terrain n'a pas été prise en compte.

IL y a lieu d'ajouter cette somme pour l'acquisition de ces parcelles.



2019 / 013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Accepte** d'ajouter la somme de 700.00 euros au montant initial de l'achat des parcelles AC 98, AC 99, et AC 100 afin d'intégrer la maisonnette
- **Dit** que les frais correspondants à cet achat seront supportés par le budget communal,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

La séance est levée à 20h30.

Les délibérations suivantes ont été prises

	Objet
	8-2019. Renoncement au bénéfice de la convention financement PLUS
	9-2019. Décisions modificatives
	10-2019. Complément d'information sur l'acquisition de parcelles

2019/014



SIGNATURES

Alain CHANE. Le maire

Handwritten signature of Alain CHANE in blue ink.

Jean-Marc LESCURE

Handwritten signature of Jean-Marc LESCURE in blue ink.

Yves BERNARDI

Handwritten signature of Yves BERNARDI in blue ink.

Aldo IANNI

Handwritten signature of Aldo IANNI in blue ink.

Ernest BOUR

Handwritten signature of Ernest BOUR in blue ink.

Nicolas PERRIN

Handwritten signature of Nicolas PERRIN in blue ink.

Christine DUMAY

Handwritten signature of Christine DUMAY in blue ink.

Mireille PICARDAT

Delphine GRECO DECAVELE

Handwritten signature of Delphine GRECO DECAVELE in blue ink.

Gérard ROIBIER

Handwritten signature of Gérard ROIBIER in blue ink.